



PROCÈS-VERBAL

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY
TENUE LE 25 JUIN 2024 À 17 H 30
À LA SALLE ERIC-WESSELOW SITUÉE AU
5, BOULEVARD D'YOUVILLE**

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Éric ALLARD, maire
Monsieur Barry DOYLE, conseiller du district no 1 - de La Noue
Madame Arlene BRYANT, conseillère du district no 2 - du Filgate
Madame Lucie LABERGE, conseillère du district no 4 - de Bumbray
Madame Marie-Louise KERNEIS, conseillère du district no 5 - de Salaberry
Monsieur Michel GENDRON, conseiller du district no 6 - de Lang
Monsieur Luc DAOUST, conseiller du district no 7 - de Le Moyne

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Maître Karl SACHA LANGLOIS, directeur général
Maître George DOLHAN, greffier et directeur du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale

SONT ABSENTS :

Monsieur Éric CORBEIL, conseiller du district no 3 - de Robutel
Monsieur François LE BORGNE, conseiller du district no 8 - D'Youville

RÉSOLUTION 2024-06-421 **1.1** Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Laberge

APPUYÉ par monsieur Luc Daoust

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

Attribution du contrat SP-24-011 relatif aux travaux de séparation du réseau d'égout de surverse Thibert à LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC. au montant de 14 940 000,00 \$, taxes incluses (PTI 2024-2026, GEN24-002)

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées par l'appel d'offres SP-24-011 publié dans l'édition du 10 avril du journal *Le Soleil de Châteauguay*, sur le site Internet de la Ville de Châteauguay ainsi que dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) en date du 28 mars, le tout conformément à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, avec les résultats suivants, lesquels incluent les taxes applicables :

<u>ENTREPRISE</u>	<u>MONTANT</u>	<u>STATUT</u>
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	14 940 000,00 \$	Conforme
MSA INFRASTRUCTURES INC.	17 444 444,45 \$	Non analysée
ALI EXCAVATION INC.	17 635 869,83 \$	Non analysée
GROUPE MPOTVIN	16 267 408,29 \$	Non analysée
EXCAVATIONS DARCHES INC.	17 205 790,30 \$	Non analysée
EXCAVATION GRICON (3286916 CANADA INC.)	-	Non déposée

ATTENDU l'estimation préalable du projet au montant de 13 909 224,22 \$, taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc Daoust

APPUYÉ par monsieur Michel Gendron

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil attribue le contrat SP-24-011 relatif aux travaux de séparation des réseaux d'égout de surverse Thibert, à l'entreprise LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 14 940 000,00 \$, taxes incluses, le tout selon sa soumission et les conditions énoncées au devis à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

QUE le tout soit financé par le règlement d'emprunt E-2214-24 du poste budgétaire 23-040-00-419 dans le cadre du projet GEN24-002, prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024.

ADOPTÉE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Barry Doyle

APPUYÉ par madame Lucie Laberge

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités.
Il est 17 h 32.

ADOPTÉE.

Le maire,

Le greffier,

ÉRIC ALLARD

GEORGE DOLHAN